

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240522-D202446-DE  
Reçu le 27/05/2024

délibération :  
D\_2024\_4\_6

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 22 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 18

Date de convocation du : 14 Mai 2024

Présents : 15

**Présents :** Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame TRANCHET Isabelle, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 16

**Objet : Versement de  
subvention au budget CCAS**

**Pouvoirs :**

Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Monsieur GOUYGOU Dominique

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur MORA Vincent, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Monsieur LAFENETRE Pascal

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Frédéric ARTAUD

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de verser une subvention du budget principal au budget du CCAS pour permettre le paiement des charges à caractère général d'une valeur de 1 500.00 €.  
Madame le Maire précise que cette somme est inscrite au budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de verser la subvention de 1 500.00 € prévue au budget principal au budget du CCAS.

**Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0**

Madame le Maire,  
Bénédicte MONTEGU

Emis le 22/05/2024, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 27/05/2024

